

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/165086
N/réf. : AVL/ah/BXL-7.24/s379
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES / LAEKEN. Rue Thielemans. Demande de permis unique pour l'implantation d'une station relais de télécommunication.

En réponse à votre courrier du 17 octobre sous référence, réceptionné le 20 octobre 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 9 novembre 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

La demande porte sur l'installation d'une station relais pour le réseau de GSM interne de la SNCB, accessible depuis la rue Thielemans et implantée dans la zone de protection de la maison communale de Laeken située place Emile Bockstael. La station relais est prévue le long de la ligne L28, à l'entrée du tunnel sous la place Bockstael.

Le pylône proposé est un mât-treillis de 18 m de hauteur, pourvu d'une échelle et de deux antennes à panneaux directionnels et complété de deux armoires électroniques placées sur sa dalle de fondation pylône. Le mât serait installé à 7 m en contrebas par rapport au niveau de la place Bockstael. Son sommet ne dépasserait le niveau de la place que d'une dizaine de mètres. Etant confondu avec les installations ferroviaires, l'impact visuel de l'installation proposée sur et depuis le monument classé reste donc assez réduit et la Commission ne s'y oppose pas.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. à : A.A.T.L. / D.M.S.